



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril, à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe RIGAL Maire,

**DATE DE CONVOCATION** : 13/04/2026

**Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, COUDERC Véronique, FREZABEU Philippe, SOULAYRES Mathieu, LAVERGNE Guy, BAPTISTE Virginie, LEGAULT Lydie, DELRIEU Jean-Paul, Marion GARRIGUES.

**Etaient excusés ou absents** :

**Procurations** :

**Secrétaire de séance** : Philippe FREZABEU

### DELIBERATIONS

#### **Objet : Nomination du secrétaire de séance et Approbation du dernier Procès-verbal du conseil municipal.**

Monsieur le maire rappelle, qu'afin d'assurer le procès-verbal de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

De plus il convient d'approuver, avec ou sans observations, le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- NOMME Philippe FREZABEU en tant que secrétaire de séance.
- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026.

#### **Objet : Attribution des Subventions 2026 versées aux associations.**

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget primitif. Ainsi il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** les demandes des associations pour l'année 2026,

**Considérant** l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **OCTROIE** selon le tableau ci-dessous aux associations des subventions pour l'année 2026 concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel de projets précis dont les modalités sont présentées au préalable à la commune.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2026 de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**LES ELUS MEMBRES DES ASSOCIATIONS N'ONT PAS PARTICIPE AU DEBAT ET SONT SORTIS DE LA SALLE LORS DU VOTE AU VOTE POUR L'ASSOCIATION CONCERNEE.**



<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Vote 2026 (€)</b>
COMITE DES FETES	2 000
LA COUR DE RÉCRÉ DE PARNAC	400
LA GABARE de PARNAC	400
SOCIETE DE CHASSE PARNAC	400
A.M.E ( <i>Association des Meneurs d'Equidés</i> )	50
AMICALE DONNEURS de SANG	100
POMPIERS de LUZECH	100
O.N.A.C.V.G ( <i>Office National Des Anciens Combattants Et Victimes De Guerres</i> )	50
F.N.A.C.A ( <i>Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie</i> )	50
UNION SPORTIVE RUGBY LUZECH	200
RESTAURANTS DU COEUR	300
LE BILBOQUET	50
LA PETANQUE LUZECHOISE	50
LE RUCHER DES ECOLES BASSE VALLEE DU LOT	50
<b>TOTAL</b>	<b>4 200</b>

Pour les restaurants du cœur un don de 300 € en denrée alimentaire sera directement remis au centre des restaurants du cœur de Luzech.

---

### **Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition 2026.**

Monsieur le Maire propose une augmentation de la taxe d'habitation de 9.76% à 9.99% qui le taux moyen départemental.

Il précise que cette majoration spéciale n'aura pas d'impact sur les autres taxes.

Monsieur le Maire propose de ne pas faire évoluer les taxes foncières sur le bâti et sur le non-bâti (TFB et TFNB).

Par délibération du 17 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé pour 2025 les taux des impôts à :

**TH : 9,76 %**

**TFPB : 40,49 %**

**TFPNB : 104,59 %**

L'article 116 de la Loi de finances pour 2026 renforce la possibilité de majoration sans lien du taux de THRS créée en loi de finances pour 2024 en doublant le niveau de majoration sans lien autorise.

**Le I de l'article 1636 B sexies du code général des impôts est ainsi modifié :**

« 4. Pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi déterminé est inférieur **au taux moyen constaté** pour cette taxe l'année précédente dans



*l'ensemble des communes du département ou, pour la ville de Paris, constatée l'année précédente au niveau national, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10% de cette moyenne. »*

*\* Le taux moyen pondéré (TMP) de TH du département du LOT en 2025 est de **9,99 %***

*\* La Majoration spéciale maximale : 10 % de ce taux moyen pondéré soit **0,999 arrondi à 1 point.***

*\* Le TMP **9,99 %**, devient le taux maximum de TH à ne pas dépasser si la commune respecte les conditions énoncées par l'article ci-dessus et utilise cette majoration spéciale.*

IL est proposé à la suite de ces informations,

**D'utiliser la majoration spéciale de TH à hauteur de : 0.23**

**et de porter ainsi les taux pour l'année 2026 à :**

**TH : 9,99 %**

**TFB : 40,49 %**

**TFPNB : 104,59 %**

### **Objet : Vote du Budget Primitif 2026 de la commune de Parnac.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026 POUR LA COMMUNE :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Dépenses courantes	115 589,34	Atténuation de charges	0,00
Dépenses de personnel	113 100,00	Recettes des services	9 866,76
Impôts et taxes	2 300,00	Impôts et taxes	222 996,55
Autres dépenses de gestion courante	90 944,49	Dotations et participations	42 411,30
Dépenses financières	6 000,00	Autres recettes de gestion courante	25 500,00
Dépenses exceptionnelles	200,00	Recettes exceptionnelles	0,00
Autres dépenses		Autres recettes	0,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>328 133,83</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>300 774,61</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 792,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement		Excédent reporté	31 151,22
<b>Total général</b>	<b>331 925,83</b>	<b>Total général</b>	<b>331 925,83</b>

➤ **Les prévisions de dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 331 925,83 €**

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Solde d'investissement reporté	7 876,56	Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts/caution logements	37 600,00	FCTVA	45 245,92

Aménagement parking et chemin piétonnier les Cerisiers	70 000,00	Taxe aménagement	1 489,92
Agencement et aménagement espaces publics	33 000,00	Mise en réserves	168 376,56
Equipements divers	2 515,45		
Eglise et cimetières	5 000,00	Cessions d'immobilisations	24 587,61
Mise en valeur de la commune	4 000,00	Emprunt	100 000,00
Bâtiments locatifs	18 000,00	Subventions	
Matériel parcs, jardins et voirie	5 000,00		
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	3 792,00
Restes à réaliser 2025	223 948,00	Restes à réaliser 2025	63 448,00
<b>Total général</b>	<b>406 940,01</b>	<b>Total général</b>	<b>406 940,01</b>

➤ **Les prévisions de dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 406 940,01 €**

Monsieur le Maire propose la souscription d'un emprunt de 100 000€, compte tenu des nouveaux travaux à réaliser sur la placette de CELS et de ceux nécessaires pour le parking des futurs dentistes. Le Conseil Municipal approuve la proposition.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE*

### **Objet : Vote du Budget Primitif 2026 annexe du service public de distribution d'eau potable.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2026 POUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

#### **SECTION EXPLOITATION**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant (€)</b>
Atténuation de produits des redevances (reversement des redevances)	9 900,00	Recettes des services	69 750,00
Dépenses courantes	42 420,30	Impôts et taxes	
Dépenses de personnel	8 816,76	Dotations et participations	
Autres dépenses de gestion courante	584,50	Autres recettes de gestion courante	752,95
Dépenses financières	8 200,00	Recettes exceptionnelles	
Autres dépenses	2 007,76	Autres recettes	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>71 929,32</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>70 502,95</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	21 143,52	Produits (écritures d'ordre entre sections)	12 252,00
<b>Déficit reporté</b>		<b>Excédent reporté</b>	<b>10 317,89</b>
<b>Total général</b>	<b>93 072,84</b>	<b>Total général</b>	<b>93 072,84</b>

➤ **Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 93 072,84 €**

## SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Remboursement capital d'emprunts	2 400,00	FCTVA	1 157,45
Captage	11 941,21	Excédent reporté	277 873,11
Compteurs à télérelève	2 000,00	Cessions d'immobilisations	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>16 341,21</b>	Subventions	
Restes à réaliser 2025	271 580,87	Restes à réaliser 2025	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12 252,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	21 143,52
<b>Total général</b>	<b>300 174,08</b>	<b>Total général</b>	<b>300 174,08</b>

➤ Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 300 174,08 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents le BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PARNAC.

### **Objet : Vote du Budget Primitif 2026 du service public industriel et commercial PHOTOVOLTAIQUE.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2026 DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL PHOTOVOLTAIQUE :

## SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Déficit reporté	2 987,00	Excédent brut reporté	
Dépenses courantes	1 000,00	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante	1 452,00	Impôts et taxes	4 462,00
Dépenses financières		Dotations et participations	2 464,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 439,00</b>	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 487,00	<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 926,00</b>
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>6 926,00</b>	<b>Total général</b>	<b>6 926,00</b>

➤ Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 6 926,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit reporté		Excédent reporté	6 175,91
Remboursement		FCTVA	



d'emprunts			
Travaux	7 662.91	Cessions d'immobilisations	
Autres dépenses		Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 487,00
<b>Total général</b>	<b>7 662.91</b>	<b>Total général</b>	<b>7 662.91</b>

➤ **Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 7 662.91 €**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents le BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2026 DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL PHOTOVOLTAIQUE de la commune de PARNAC :*

### QUESTIONS DIVERSES :

- **Devis de travaux pour le logement communal**

3 devis sont présentés ; Le devis de M. FLOYRAC Nicolas est retenu. Le conseil retient la proposition de mentionner la date de réalisation de travaux sur la validation du devis.

- **Réunions d'informations des membres du conseil**

Les prochaines réunions sont programmées les 11 mai, 20 juillet, 12 octobre et 14 décembre.

- **Réunions du conseil municipal**

Le conseil se réunira les 8 juin, 14 septembre et 9 novembre.

- **Réunion avec les associations**

Une réunion avec les associations parnacaises sera organisée le 06/05/2026.

- **Suppression des réseaux « cuivre ».**

Les maisons toujours équipées de réseau cuivre (sans fibre optique) feront l'objet d'un suivi individualisé par Gwladys GASTAL et Virginie BAPTISTE.

- **Réunion avec le personnel communal**

Monsieur le Maire a rencontré avec les adjoints et les conseillers délégués, les agents de la mairie pour leur présenter la nouvelle organisation du travail.

- **Marathon des vignobles du Lot le 31 mai 2026**

Deux volontaires manquent encore sur Parnac pour être signaleurs.

**Heure de fin de la séance : 20h10**

Le Maire,

La secrétaire de séance,